## Assurance local professionnel et RC

-----

Par IsaDP

NOUS AVIONS DEMANDE UN DEVIS À UN ASSUREUR POUR DES LOCAUX PROFESSIONNELS QUE NOUS LOUIONS EN JANVIER 2019. NOUS AVONS DONNE UN ACCORD PAR MAIL SUR LE DERNIER DEVIS PROPOSE BIEN QU'EXCESSIF; L'ASSUREUR DEVAIT Y AJOUTE UNE RC EN PLUS DE LA GARANTIE DES LOCAUX ET NOUS A FAIT UNE PROPOSITION EN AVRIL 2019; NOUS TROUVIONS CELA TROP EXCESSIF L'ENSEMBLE ET LE LUI AVONS DIT PAR TELEPHONE; NOUS N'AVONS RIEN SIGNE NI ADRESSE DE RIB ET AVONS SOUSCRIT AUPRES D'UNE AUTRE ASSURANCE; LEDIT ASSUREUR SE RETOURNE CONTRE NOUS PLUSIEURS MOIS APRES ET NOUS A ASSIGNES PAR HUISSIER. IL NOUS RECLAME LA COTISATION POUR TOUTE L'ANNEE 2019 ALORS QUE NOUS N'AVONS RIEN SIGNE. QUELS SONT NOS DROITS ET NOS MOYENS POUR NOUS DEFENDRE CONTRE CETTE FORCE DE VENTE ABUSIVE ?